

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze le vingt-quatre septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

**Etaient présents :** Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, René GRUMEL, Sheila Mc CARRON, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, Jean-Claude PERRAUD, Dominique DUVINAGE, José DOUILLET, Astrid LUDIN, Jean-Claude GROSS, Eric BORAO, Isabelle FORTECOËF, Aline CLAIRET, Soraya BENBALA, Marc BELLAIGUES, Rabéa PHILYS, Francis PEILLON, Marlène SEYTIER, Daniel BONIFASSI, Christine NIETO, Jean-Louis MAHUET, Simone VENET, Bernard LUX, Jean CHEVALIER, Nicole THERON, Bernard DAMON, Odile DOYEN.

**Etait absent, excusé et a donné pouvoir :** Nadine MALHOMME à Sylvie DUPERRAY BARDEAU, Georges CARRET à René GRUMEL

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	29
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	27
<b>Nombre de conseillers votants :</b>	29

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme SEYTIER est désigné(e) en tant que secrétaire de séance.

### **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 2 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

### III. DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES

#### **DEL-053-09-12 - Attribution de Marchés passés selon la procédure adaptée**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

- Le marché « *Renouvellement du terrain multisports Deloire* » a été notifié le 20 août 2012 à la Société AGORESPACE – ZAC du Bois de Plaisance – rue des Hureaux – 60280 VENETTE, pour un montant hors taxes de **31 344.60 €**, **soit un montant de 37 488.14 € TTC.**
- Le marché de la *restauration scolaire* a été attribué le 06 août 2012, pour un an éventuellement renouvelable, à la société SOGERES pour un montant annuel prévisionnel maximal de **98 007 euros HT**

**Madame Mc CARRON :** *Un mot concernant le self, les travaux de peinture ont été commencés, le sol n'a pas encore été refait, ce sera fait à la Toussaint. On instituera ensuite un service hybride qui respectera le rythme des enfants et changera complètement l'ambiance de la cantine, et on espère donc à partir de la Toussaint.*

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre note de ces décisions.**

#### **DECISION :**

**Les membres du conseil municipal prennent acte de ces décisions.**

#### **DEL-054-09-12 - Décisions modificatives budgétaires**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

Conformément aux articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire. Le mandat afférent à la dépense imprévue est imputé sur l'article correspondant à la dépense par décision du Maire portant virement de crédit. Cette décision doit être portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il y a lieu d'informer le Conseil Municipal qu'il a été procédé aux virements de crédits suivants :

- **du chapitre 022 « dépenses imprévues » en section de fonctionnement :**

- **Pour 1228 euros** au compte 61522 fonction 33  
« Remplacement d'un câble téléphonique vandalisé au stade »
  - **Pour 1397 euros** au compte 61522 fonction 33  
« Remplacement vitrages vandalisés salle Pierre Valin »
- **du chapitre 020 « dépenses imprévues » en section d'investissement :**
- **pour 2253 €uros** au compte 21318 opération 165 fonction 33  
« Travaux de remise en état du volet roulant à la salle P.Valin suite à dégradation »

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre note de ces décisions.**

**Monsieur LUX :** *Est-ce qu'on ne pourrait pas engager une réflexion avec une surveillance vidéo sur la commune, par rapport au vandalisme qui se développe.*

**Monsieur le Maire :** *Dans les décisions modificatives déjà votées, on a une ligne pour installer une vidéo surveillance, mais sur un point très précis : la salle Pierre Valin, qui est constamment vandalisée. Sur des opérations ciblées, avec des sites très sensibles où l'on ne peut pas faire autrement on a mis ce procédé en œuvre, mais de là à mettre des caméras de surveillance dans toute la ville de L'Arbresle, on n'en est encore pas là.*

**Monsieur LUX :** *On sera obligé d'y passer un jour.*

**Monsieur le Maire :** *Il faut engager le débat.*

**Monsieur MAHUET :** *Effectivement à la salle Pierre Valin on est certain d'avoir un retour sur investissement.*

**Monsieur LUX :** *Vous risquez de déplacer le vandalisme.*

**Monsieur le Maire :** *On n'est pas prêts à mettre des caméras partout, mais sur certains sites sensibles, tels que le Groslier, les salles extérieures....*

**Monsieur LUX :** *Et la place de la République qui doit être refaite, on peut peut-être prévoir aussi...*

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

#### IV. AFFAIRES GENERALES

##### **DEL-055-09-12 - RD389 - Déviation de L'Arbresle/Sain Bel - Apaisement des centres-bourgs - Procédure de concertation**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

##### **EXPOSE :**

Par courrier en date du 25 juillet 2012, Monsieur le Président du Conseil Général nous rappelle que le 11 juin 2010, les élus du Conseil Général ont pris en considération le projet de déviation des communes de L'Arbresle et Sain Bel sur la route départementale n°389, et ont autorisé la poursuite des études. Celles-ci ont permis de revisiter et d'actualiser l'ensemble des différents partis d'aménagements envisageables.

Les premières études ont été présentées le 18 janvier 2012 à l'ensemble des représentants de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle, et le 12 mars 2012 l'ensemble des maires de la CCPA ont été reçus, afin de recueillir leur avis.

Aujourd'hui, il convient d'engager la procédure de concertation publique, en application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme. Cet engagement formel permettra d'informer les habitants du projet et donnera à chacun la possibilité de s'exprimer.

Cette procédure de concertation sera organisée selon les modalités suivantes :

Publication d'un avis de concertation dans la presse ;

Affichage du projet en mairies de L'Arbresle, Sain-Bel et Eveux,

Mise à disposition de dossiers de concertation accompagnés de registres dans les communes de L'Arbresle, Sain-Bel, Fleurieux-sur L'Arbresle, Sourcieux les Mines, Lentilly, Saint Pierre la Palud, Savigny, La Tour de Salvagny et la CCPA,

Deux réunions publiques,

Consultation du dossier de concertation via le site internet du Département.

Ainsi, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, **il est demandé à chaque commune concernée de bien vouloir délibérer sur les modalités de concertation proposées par le Département, et de bien vouloir adopter la motion ci-dessous.**

**Monsieur le Maire :** *Le Département va mettre à la concertation l'étude qui a été proposée aux élus communautaires.*

*On avait demandé à ce que tous les tracés soient réétudiés par un cabinet d'études qui s'appelle TRANSITECH. Je rappelle qu'il y a le tracé du fond de vallée, le tracé qui reprend la RD7, le tracé mixte entre Eveux et Sourcieux, et le dernier tracé par la Ponchonnière .*

*Le cabinet a fait une étude dans laquelle il apparaît les avantages et les inconvénients de chaque projet, et il a ensuite classé les différents projets selon ces critères.*

*C'est donc bien cette étude là qui va être présentée au public, il ne s'agit pas du projet définitif.*

**Monsieur MAHUET :** *Il est intéressant de rentrer dans la phase de concertation publique, mais ce que je trouve inquiétant c'est que la procédure dure du 2 novembre au 2 décembre*

*2012, et est-ce qu'on aura le temps d'aborder les différentes solutions. On a vu la position du maire d'Eveux lors de l'inauguration du TRAM TRAIN !*

*Le tracé de fond de vallée ne peut se concevoir que si des aménagements sont fait vis-à-vis d'Eveux.*

*Et je crains que ce délai ne soit vraiment trop court pour qu'il puisse y avoir des propositions faites au Conseil Général, pour enrichir ce projet.*

**Monsieur le Maire :** *Je crois que ce qui est attendu par le Conseil Général, ce sont des remarques par rapport aux différents tracés, et de faire apparaître un faisceau plutôt qu'un autre.*

*Lorsqu'un tracé sera choisi on pourra voir les aménagements possibles pour le rendre plus ou moins acceptable.*

*La volonté du Conseil Général c'est de montrer à la population que différentes études ont été faites.*

**Monsieur CHEVALIER :** *Est-ce qu'il y aura une autre concertation lorsque le tracé définitif sera fait ?*

**Monsieur le Maire :** *Quand le projet définitif sera choisi par le Département, les élus et la population travailleront sur les aménagements possibles. Il y aura certainement la procédure de concertation habituelle, et une enquête publique obligatoire.*

**Monsieur le Maire :** *Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, et si on adopte cette procédure de concertation, c'est d'y joindre éventuellement une motion, rappelant un peu notre intérêt pour cette déviation, et insister auprès du Conseil Général pour qu'il comprenne bien que l'on veut cette déviation, qu'elle est essentielle pour le développement du Pays de L'Arbresle pour l'apaisement de nos centres-bourgs, et pour le développement économique.*

*Et aussi, dans le cadre de la DTA et du SCOT tels qu'ils nous sont imposés, le fait d'aménager l'Arbresle passe obligatoirement par la création de cette déviation.*

*Je vous propose un texte, et je suis à l'écoute de toute proposition pour l'améliorer.*

CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 24 septembre 2012

#### MOTION

A l'occasion de la délibération relative aux modalités de concertation proposées par le Département au sujet du projet de déviation des communes de L'Arbresle et Sain Bel sur la route départementale n°389, le Conseil Municipal de L'Arbresle souhaite rappeler l'impérieuse nécessité de voir aboutir ce projet qui mettra fin à la saturation permanente de la traversée de L'Arbresle et permettra de sécuriser et de redynamiser son centre-bourg ainsi que l'ensemble du développement économique du Pays de L'Arbresle tout en préservant une liaison directe avec les communes voisines .

Enfin et surtout ce projet permettra également à la Commune de répondre aux obligations de la DTA et du SCOT de l'Ouest Lyonnais dans leurs exigences en terme de densification et d'extension urbaine dans un souci de développement durable.

#### DECISION :

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**DEL-056-09-12 - Création d'un marché biologique, approbation du règlement**

M. DOUILLET présente le dossier.

**EXPOSE :**

En prolongement des actions déjà menées par la municipalité en matière de respect de l'environnement et de développement durable et dans un souci de favoriser les circuits courts, il a été décidé de créer un marché de détail réservé aux producteurs labellisés « Bio ».

**Dans le cadre de la mise en place de ce marché tous les Mardis à de 16H à 19h30, il sera demandé au conseil municipal d'approuver la création d'un marché biologique et le règlement applicable à ce marché, tel que joint en annexe à la présente note explicative.**

**Monsieur DOUILLET :** *Le règlement du marché Bio a été callé sur le règlement du marché habituel du vendredi matin, et on a adapté ce règlement avec les spécificités du marché Bio. On a beaucoup insisté avec les producteurs notamment sur la propreté de la place lorsqu'ils quittent les lieux.*

**Madame THERON :** *On nous demande d'approuver la mise en place, pas le règlement.*

**Monsieur le Maire :** *La création du marché bio et le règlement de ce marché.*

**Madame THERON :** *Comme il a lieu l'après midi comment cela va-t-il se passer quand ce sera un jour de fête, tel que la fête de la musique, le 8 décembre, il aura lieu quand même ce marché ?*

**Monsieur DOUILLET :** *C'est le cas pour Noël et le Jour de l'An, et je pense qu'il sera supprimé.*

**Madame THERON :** *Oui, mais le jour où il y a des manifestations qui se mettent en place ?*

**Monsieur DOUILLET :** *En fonction des contraintes, on peut le déplacer légèrement, éventuellement.*

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**DEL-057-09-12 - Convention Brigades Vertes 2012**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

**EXPOSE :**

Chaque année la commune fait appel aux services de l'association Rhône insertion environnement pour l'intervention des brigades vertes notamment pour du fauchage de talus. Une convention cadre a été signée en début d'année 2012, mais il convient de préciser le nombre d'interventions prévisionnelles et le coût de la prestation. Pour 2012 le nombre d'intervention a été estimée à 26 jours au prix de 40euros par jour d'intervention soit un montant total TTC de 1040 euros auquel se rajoute la prise en charge des repas de midi de l'équipe d'intervention (4 à 6 personnes) .

**Il est demandé au conseil Municipal d'approuver le contrat d'offre de service du dispositif Brigades Vertes et de fixer à 26 le nombre d'interventions requises en 2012 pour un montant de 1040 euros TTC**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**V. PERSONNEL**

**DEL-058-09-12 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à temps incomplet (26/35ème) au service des écoles**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

**EXPOSE :**

Depuis les deux dernières années scolaires, il a été constaté une augmentation tout-à-fait considérable des effectifs des demi-pensionnaires dans les écoles publiques, et en particulier au groupe scolaire Dolto-Lassagne. La commune, qui ne peut en principe très difficilement limiter les inscriptions aux restaurants scolaires et se doit d'accueillir tous les enfants, a pourvu à cette très forte augmentation par le recrutement d'agents non-titulaires, au motif d'un accroissement d'activité de service et de surveillance, qui aujourd'hui s'inscrit dans la durée et se confirme.

Il apparaît donc nécessaire de répondre à ce besoin permanent par la création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet (26/35<sup>ème</sup>), conformément aux dispositions réglementaires relatives aux statuts de la Fonction Publique Territoriale et de résorption de l'emploi précaire, le recours à des agents non-titulaires étant, dans le cas d'espèce, limités dans le temps.

**Il est demandé aux membres de conseil municipal de bien vouloir décider la création du poste précité, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

#### **DEL-059-09-12 - Modification du tableau des effectifs**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

Création de 3 emplois d'agents vacataires pour le fonctionnement des activités périscolaires, dans le cadre du Contrat Educatif Local pour l'année scolaire 2012-2013

Afin d'assurer le fonctionnement des activités périscolaires organisées dans les écoles élémentaires publiques par le pôle Education-Jeunesse de la Commune, dans le cadre du Contrat Educatif Local, il est proposé de créer, pour l'année scolaire 2012-2013 trois emplois d'agents vacataires qui seront rémunérés en référence à l'indice brut 297 en vigueur.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir décider la création de trois emplois d'agents vacataires pour l'année scolaire 2012-2013, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

#### **DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

## **VI. FINANCES**

#### **DEL-060-09-12 - Régularisation comptable**

M. GAUTHIER présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

Par délibération n° DEL n°07-02-10 en date du 01 février 2010, le Conseil Municipal avait mis à jour les durées et les seuils d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. A la demande du Trésor Public il y a lieu de compléter cette délibération et de fixer les cadences d'amortissement des comptes suivants :

- 202 « frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme » : 10 ans
- 2121 « Plantations d'arbres et d'arbustes » : 20 ans
- 2132 « Immeuble de rapport » : 20 ans

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les durées d'amortissement des comptes 202, 2121, 2132 telles que proposées ci-dessus.**



**DECISION :**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

**VII. ENFANCE JEUNESSE**

**DEL-061-09-12 - Approbation des actions 2012-2013 du Contrat Educatif Local**

Mme Mc CARRON présente le dossier.

**EXPOSE :**

Dans le cadre du Contrat Educatif local, des actions sont mises en place dans le temps périscolaire à midi et le soir après l'école, à l'école élémentaire André Lassagne et à l'école des Mollières, ainsi qu'au collège pour l'année 2012-2013 .Il s'agit des actions suivantes

N°	Structure porteuse	Intitulé de l'action	N R D	Description (contenu, localisation, type de bénéficiaires)	PR E (1)	Coût total	Subventions demandées	
							CL AS	Socio- éducatif
1	COMMUNE	SPORT	RD	ECOLE ELEMENTAIRE		11 740,00		5 800,00
2	COMMUNE	ARTISTIQUE ET CULTUREL	RD	ECOLE ELEMENTAIRE		9 210,00		4 600,00
	TOTAL GENERAL					20 950.00		10 400.00

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver les actions ci-dessus, mises en place pour l'année scolaire 2012-2013, dans le cadre du Contrat Educatif Local et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)**

**DECISION :**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

**DEL-062-09-12 - Convention à établir entre la commune et l'association Enfance de l'Art dans le cadre du Contrat Educatif Local pour l'organisation des activités périscolaires**

Mme Mc CARRON présente le dossier.

**EXPOSE :**

Dans le cadre du Contrat Educatif Local des activités en temps périscolaire sont proposées dans les écoles primaires publiques de l'Arbresle pendant l'année scolaire 2012-2013.

Il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et l'association « Enfance de l'art » pour définir les modalités de mise à disposition de ces personnels pour l'animation des ateliers d'arts plastiques.

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Enfances de l'art », dans le cadre du Contrat Educatif Local.**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**DEL-063-09-12 - Convention à établir entre la commune et l'association Nimba dans le cadre du Contrat Educatif Local pour l'organisation des activités périscolaires**

Mme Mc CARRON présente le dossier.

**EXPOSE :**

Dans le cadre du Contrat Educatif Local des activités en temps périscolaire sont proposées dans les écoles primaires publiques de l'Arbresle pendant l'année scolaire 2012-2013.

Il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et l'association « Nimba » pour définir les modalités de mise à disposition de ces personnels pour l'animation des ateliers percussions et danses africaines

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Nimba », dans le cadre du Contrat Educatif Local.**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**DEL-064-09-12 - Convention à établir entre la commune et la MJC dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité pour l'organisation de l'accompagnement scolaire**

Mme Mc CARRON présente le dossier.

**EXPOSE :**

Dans le cadre du CLAS, la MJC propose des temps d'aide aux devoirs et d'accompagnement à la scolarité, pour les élèves des écoles élémentaires publiques et des collèges de l'Arbresle.

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association MJC, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, pour l'année scolaire 2012-2013.**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**DEL-065-09-12 - Convention à établir entre la commune et la MJC dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, pour l'organisation d'accueil périscolaire**

Mme Mc CARRON présente le dossier.

**EXPOSE :**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la commune et la CAF pour la période 2011-2014, il est prévu de confier l'encadrement et l'animation de l'accueil périscolaire à la MJC à compter de la rentrée 2012-2013. Cet accueil périscolaire concerne d'une part la garderie des écoles Dolto et Lassagne pour le matin et la garderie de Dolto pour le soir et d'autre part la pause méridienne sur la cour de l'école Lassagne.

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association MJC, pour l'organisation de l'accueil périscolaire 2012-2013 dans les écoles Dolto et Lassagne, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

## VIII. INTERCOMMUNALITE

### **DEL-066-09-12 - Environnement, présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de L'Arbresle (SIABA) - exercice 2011**

M. GROSS présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

Conformément à la réglementation en vigueur le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de L'Arbresle doit être présenté à toutes les assemblées délibérantes des communes membres qui constituent ce syndicat, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2012.

Ce rapport est mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2011 du Syndicat Intercommunal du Bassin de L'Arbresle.

**Monsieur GROSS :** *On doit refaire tous les réseaux qui mènent à la station, c'est prévu en 2013 – 2014, et il y a pour 3.5 millions de travaux.*

**Monsieur MAHUET :** *C'est programmé ?*

**Monsieur GROSS :** *Oui et on devrait commencer par la station de L'Arbresle.*

**Monsieur MAHUET :** *Ces travaux concernant aussi la charge rentrante ?*

**Monsieur GROSS :** *Oui, c'est compris dedans.*

#### **DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

### **DEL-067-09-12 - CCPA - communication du rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2011**

M. DOUILLET présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales, la gestion du service public industriel et commercial que constitue le service d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil communautaire du 28 juin 2012.

Le Maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes doit présenter ce rapport pour information à son conseil municipal avant le 31/12/2012.

Un exemplaire de ce rapport est remis à chaque conseiller avec la présente convocation.  
Un exemplaire est également mis à disposition du public au secrétariat général.

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte du Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2011**

**Monsieur MAHUET** : *Dans le cadre du SPANC il ya une prise en charge pour l'adaptation des installations qui seraient non conformes, actuellement le montant qui reste à la charge des propriétaires est de 2 907 Euros. Le département du Rhône est un de ceux qui est le plus subventionné par rapport à ces aides. Habituellement ce qui reste à la charge du propriétaire est supérieur à 3 000 voir 3 500 euros dans d'autres SPANC.*

**DECISION** :

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**DEL-068-09-12 - CCPA - Modification des statuts**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

**EXPOSE** :

Par délibération en date du 24 mai 2012, jointe en annexe à la présente, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle a modifié ses statuts .Cette modification doit être soumise pour approbation à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres. Elle concerne :

- La modification de la compétence « création, aménagement et entretien de voirie
- La suppression d'articles du statut ayant un caractère redondant avec le Code Général des Collectivités territoriales
- La mise à jour de l'article 8 relatif au comptable du Trésor
- La suppression de l'article 3.4.1 relatif au soutien des activités de l'orchestre du Pays de l'Arbresle.

**Il sera demandé au conseil municipal d'approuver la délibération du conseil communautaire n°48-12 bis du 24 Mai 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.**

**Monsieur GRUMEL** : *On récupère 6 kilomètres de voies qui ne seront plus communautaires et qui deviennent communales.*

**Monsieur le Maire** : *On a re hiérarchisé, il y a des voiries qui sont d'intérêt communautaire, ces voiries ont été séparées en deux sous chapitres : intérêt communautaire fort, N°1, dans lequel la CCPA intervient directement et est responsable de la programmation de l'entretien et des travaux, c'est le cas de l'avenue du 11 Novembre qui passe devant le collège. Il y a aussi l'entretien des trottoirs, et notamment le désherbage.*

*Il y a après des voiries d'intérêt communautaire mais de catégorie 2, dans lequel nous avons un budget, la commune maîtrise un peu les choix, et ensuite il y a les voiries d'intérêt communal.*

*Il y a des communes qui ont récupéré énormément de voiries communales.*

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

## **IX. QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

**Mademoiselle VENET :** *On aurait souhaité un point sur les travaux en cours ?*

**Monsieur GRUMEL :** *Si on parle de la RD389, les travaux sont presque terminés, il reste quelques petits travaux vers l'Impasse Charrassin et que l'on fera à La Toussaint, il faut bloquer la circulation.*

*On a installé des radars pédagogiques, et on verra ce que cela donne à l'usage.*

*Concernant les travaux de la N7, c'est en cours, les réseaux sont installés, à partir de cette semaine vont commencer les travaux du rond point. Par contre on est obligé de couper l'avenue de la Paix, au moins dans un sens et certainement dans les deux sens pendant quelques temps. Les travaux doivent durer jusqu'à fin octobre – début novembre.*

*Les travaux au Champ d'Asile, c'est un chantier CCPA.*

*Chemin des Brosses on a fait le revêtement de la première partie du chemin des Brosses, et la double passerelle du stade devrait être bientôt installée, normalement dans le courant de la semaine.*

**Monsieur le Maire :** *On a justement les travaux des berges qui sont pratiquement terminés, en tout cas la première phase. On est maintenant sur des périodes de plantation, il y a une visite programmée samedi à 10h30.*

**Monsieur GRUMEL :** *Cette année on a aussi prévu de faire l'Impasse de la Madeleine.*

**Monsieur le Maire :** *Pour la passerelle de la gare, on a choisi le Cabinet de Maîtrise d'œuvre, il y a environ 3 semaines. Les travaux devraient commencer début 2013.*

**Madame THERON :** *Est-ce que vous prévoyez de faire quelque chose pour les trottoirs du pont de la Madeleine ?*

**Monsieur le Maire :** *Il avait été envisagé d'en supprimer un, et d'élargir l'autre de façon à ce qu'il y ait un croisement possible. Le trottoir qui devait être supprimé est celui du côté amont, et le Conseil Général s'y est opposé.*

**Monsieur GRUMEL :** *Oui d'une part à cause des camions et aussi parce qu'il y a un problème de canalisation de gaz sous les trottoirs.*

**Madame THERON** : *Le revêtement est dangereux.*

**Monsieur GRUMEL** : *Cela a été refait par le Département, cela a été signalé à de nombreuses reprises. D'ailleurs ce revêtement a été abîmé immédiatement, dès que cela a gelé, on a insisté et le revêtement a été refait environ un an après, et maintenant cela recommence.*

*On a aussi refait la sécurisation devant la maison de retraite.*

**Monsieur le Maire** : *Il y a aussi l'inauguration du TRAM TRAIN, samedi.*

**Monsieur DAMON** : *Beaucoup de personnes ont reçu l'invitation pour samedi, et étaient étonnées de ne pas voir le nom du maire de L'Arbresle ou du Président de la Communauté de Communes figurant parmi les personnes invitant.*

**Monsieur le Maire** : *Ce protocole a été géré entièrement par la SNCF, ils n'avaient d'ailleurs pas prévu les interventions des maires de L'Arbresle et d'Eveux.*

**Monsieur MAHUET** : *Il y a eu le conseil syndical du SYRIBT, et il y a une information importante c'est la signature du PAPI. Le PAPI c'est 10 millions et demi de travaux qui sont prévus sur 4 ans, avec un financement à 50% par l'Etat. La signature officielle devrait avoir lieu en octobre ou novembre 2012. Il y a encore des petites réserves sur la réalisation du pont du Martinon. L'Etat prendrait la maîtrise d'ouvrage, et pour l'instant ils sont dans une période d'examen des documents, afin de réfléchir sur le montant des travaux.*

*Dans la cadre du PAPI la première tranche des travaux a fait l'objet de subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat, et devrait débiter très prochainement, il y en a pour 3.5 millions de travaux.*

**Mademoiselle VENET** : *Je veux donner une information sur les journées du handicap, qui auront lieu à Fleurieux les 27, 28 et 29 septembre.*

*De plus, j'ai une question sur la Maison de Santé, quand vont commencer les travaux ?*

**Monsieur GAUTHIER** : *On a repris les discussions avec la SEMCODA, après avoir fait des relances on a été sollicités par un ophtalmo ; un médecin généraliste, ce qui fait qu'on arrive aujourd'hui à pratiquement 50% de ce qu'on avait prévu en terme de surface. Donc on regarde avec la SEMCODA comment démarrer physiquement l'opération.*

**Monsieur le Maire** : *Il y a 3 ostéopathes qui sont intéressés et une podologue.*

**Madame THERON** : J'ai une question sur la commission générale qu'on a eue sur le Clos Landar, fin juin, le suivi ?

**Monsieur le Maire** : Pour l'instant on n'a pas avancé dessus.

**Madame THERON** : Il semblerait que le bâtiment d'habitation ait subi des dégradations au niveau de la façade.

**Monsieur BORA O** : On ira vérifier.

**Madame THERON** : J'ai aussi une question qui m'a été posée, que devient notre Totem FETE EUROPE, il était soit disant en réflexion.

**Monsieur GRUMEL** : Il est aux ateliers municipaux, vous faites bien d'en parler.

**Madame BENBALA** : J'ai un retour très positif sur les aires de jeux, pour les enfants du Chambard ou des Vignes, les familles sont très satisfaites.

**Madame Mc CARRON** : Dans le même esprit on a eu des retours très positifs sur le fleurissement du centre ville et les plantations en général.

**Monsieur DOUILLET** : On a obtenu 83 points au concours du jury départemental des villes et villages fleuris, on n'a pas encore le palmarès et on a 1 point de plus que l'année dernière.

**Madame THERON** : J'ai une question sur le bâtiment tout en longueur sur le site de l'ancien SUPER U, on ne sait pas trop ce que c'est.

**Monsieur le Maire** : Je vais couper court à la rumeur, ce n'est pas la mosquée de l'Arbresle. C'est une construction, il s'agit de 2 appartements. C'est un délaissé de terrain sur lequel effectivement on n'a peut-être pas été assez vigilants, qui a été acheté par un particulier, et qui dans la conformité du POS actuel a pu mettre ce bâtiment.

**Monsieur CHEVALIER** : Conformément à ce que j'avais dit il y a quelques temps, je vais vous remettre une lettre que je vais lire : « Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous remettre ma démission du conseil municipal. En effet, le moment est venu de libérer ma place pour permettre le renouvellement des responsabilités. A cette occasion, je souhaite exprimer le bonheur et le plaisir que j'ai eu de consacrer du temps à notre commune dans



*l'exercice de cette responsabilité. Je souhaite aux élus, responsables actuels et futurs, de pouvoir agir au service des arbreslois dans le meilleur état d'esprit.*

*J'exprime mes vœux les plus sincères pour le développement équilibré de notre commune.*

*Je vous donne ma démission et juste avant de vous quitter, je souhaite partager avec vous mon état d'esprit. Je pars avec deux sentiments, une forte inquiétude, et un grand espoir.*

*Ma forte inquiétude elle se situe sur le plan de la dynamique de développement, pendant de nombreuses années, L'Arbresle et ses environs ont vécu une dynamique qui a participé à son développement, grâce à une bonne coordination entre les acteurs économiques et les élus, au point où L'Arbresle a progressivement rattrapé puis dépassé le secteur de Tarare.*

*Depuis quelques temps la dynamique est inversée et les élus communautaires de Tarare ont fortement relancé la machine malgré les difficultés. J'ai peur que le secteur de L'Arbresle ne participe pas de la même manière au développement, j'exprime une attente : que les élus relancent plus fortement la machine.*

*Le deuxième, c'est le grand espoir, depuis quelques temps un mouvement vers un regroupement des collectivités est en marche. Ce mouvement ne s'arrêtera probablement pas. L'Arbresle et son territoire minuscule n'échappera pas à cette tendance. C'est le seul moyen de créer de nouveaux services, tels que les transports collectifs, de partager les moyens et d'économiser sur les dépenses, de rendre un meilleur service aux citoyens. A vous, élus, d'accompagner ce mouvement, voir de l'anticiper.*

*Je voulais dire ces deux petits mots, juste avant de partir, et bonne chance à vous.*

**Monsieur le Maire :** *Ce que je veux dire c'est que c'est surprenant, et au nom des gens qui sont présents, et au nom de ceux qui les ont précédés, on ne peut que saluer le travail effectué, à la fois dans le mandat de maire, et dans le mandat de l'opposition, et merci au nom de la commune.*

*Merci Jean et bonne continuation.*

**Monsieur CHEVALIER :** *Je serai encore dans les activités communales à d'autres occasions.*

**La séance est levée.**